Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 90 (1945)

Heft: 11

Artikel: Comment le nouveau chef de l'état-major général envisage l'armée de

demain

Autor: Gaudard, F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342291

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

1 an fr. 12.—; 6 mois fr. 7.—

3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :

1 an fr. 15.—; 6 mois fr. 9.—

3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES: Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Comment le nouveau chef de l'Etat-major général envisage l'armée de demain

Il n'est pas un officier de notre armée qui ne soit anxieux de savoir ce que seront les destinées de notre armée et les tâches qui lui seront dévolues.

Or, précisément, le nouveau chef de l'Etat-major général, colonel commandant de corps L. de Montmollin, vient de répondre de façon particulièrement pertinente aux questions que lui posait un journaliste à ce sujet.

En ce qui concerne les intentions du haut commandement, notamment, il a dit fort clairement:

— La réforme de l'armée m'apparaît nécessaire pour deux raisons. D'abord, notre organisation militaire date d'avant-guerre, et six ans de conflit ne se sont pas écoulés sans que des expériences aient été faites dont il faut tenir compte. La question du matériel, celle de l'instruction en particulier, doivent être examinées à nouveau.

Nous sommes, au cours de cette guerre, arrivés à entretenir une armée de 850 000 hommes, chiffre dans lequel, bien entendu n'entrent pas que des combattants puisqu'il faut compter les gardes-locales. La présence de cette grosse masse — telle qu'on n'en connut jamais en Suisse — pose un problème difficile. Ou bien on la diminuera, ou bien on l'instruira.

Je crois, personnellement, qu'on ne peut renoncer au principe de troupes de deux catégories : d'une part, l'élite, qui continuera à être instruite comme jusqu'ici, d'autre part, une troupe nombreuse de « second ban » qu'on a dû employer pendant la guerre et dont nos moyens financiers actuels ne permettent plus l'utilisation. Il faut renoncer à l'ancienne distinction, qui a tendu à s'effacer entre « aptes au service », « aptes au S. C. » et « non aptes », quitte à prélever des S. C. dans divers bureaux de l'armée.

Abordant le sujet du nouveau matériel et du renouvellement de l'artillerie, le chef de l'Etat-major général a déclaré :

— La défense antichars suisse est actuellement dépassée par les moyens modernes qu'en cas de guerre on neus opposerait. Il faut travailler dans cette direction. Quant à l'artillerie, nous avons deux pièces nouvelles, les obusiers 10,5 et 15 cm. Le second est réalisé. Quant au premier, il va être achevé. Un groupe par division sera équipé avec cet obusier. La question reste ouverte pour les autres groupes. La vieille pièce de 7,5, qui date de 1903, a fait son temps. D'une façon générale, l'armée entière doit être motorisée.

C'est vers les pièces à fusée qu'on s'oriente de plus en plus malgré leur actuel manque de précision et la cherté des munitions...; mais c'est là un principe d'avenir.

Interrogé sur la valeur à venir du « réduit », le colonel commandant de corps a répondu :

— Je suis persuadé que le réduit, peut-être un peu restreint, continuera à nous être utile. Tant il est vrai qu'il protégera toujours nos voies de communications et que la nature du terrain, chez nous, renforce nos moyens de défense nationale.

Pour ce qui est des fortifications, celles qui ont le plus de valeur seront entretenues sans trop de frais. Seuls les travaux qui étaient dans un fort état d'avancement au moment de la mobilisation sont achevés. A cet égard, le public doit savoir qu'il y a des travaux permanents qui, même sans la guerre, auraient été entrepris.

Enfin, au sujet de la bombe atomique et de son éventuelle influence sur l'évolution de l'armée suisse, le chef de l'E.M.G. a dit :

— Evidemment, la bombe atomique est une révolution dans l'art de la guerre. Mais, outre qu'elle peut trouver son antidote, je ne crois pas qu'elle modifie, pour l'instant du moins, la forme traditionnelle des armées. Les autres armes gardent leur raison d'être, ne serait-ce que pour occuper le terrain. Dans tous les cas, on doit noter que, jusqu'à présent, les puissances étrangères, malgré cette invention, n'ont nullement renoncé à leur défense nationale telle qu'elles l'ont conçue jusqu'ici. Bien au contraire. On voit même les Américains renforcer à ce jour leurs divisions d'infanterie et augmenter la puissance de défense contre les blindés.

En Suisse, le problème de la bombe atomique est assurément à l'étude ; il est présentement au stade de l'examen scientifique. Une commission est formée ; le principe nous est connu, mais pour ce qui est de la réalisation pratique et de la fabrication, c'est évidemment autre chose.

Nul doute que ces observations et ces réponses ne soient lues et méditées avec profit par nos lecteurs.

F. GAUDARD, Neuchâtel.